

Le Vingt neuf Mars deux mil douze à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Vatin, Delattre, Meunier (Adjoints au Maire), Mrs Hansart, Godart, Chombart, Niot, Mme Hannecart

Etaient absents excusés : Mrs Urbaniak Michael (pouvoir Mr Urbaniak Michel), Mme Bednarski (pouvoir Mme Hannecart)

Etaient absents : Mrs Fontaine, Voisin, Van Heeswyck

Secrétaire de séance : Mr NIOT Daniel

15 Membres en exercice, 10 membres présents, et 2 pouvoirs

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

- approbation du compte rendu du 14-03-2012
- Taux d'imposition
- Tarifs locations
- Subventions aux associations
- Vote des budgets communes et assainissement
- Questions diverses
- Secrétaire de séance:

Monsieur le Maire demande d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour

- Avant le vote du budget communal
- Dossier rue du Craon
 - Renforcement de l'exutoire
- Dossier toiture école
 - En fin de séance
- Dossier école maternelle,
 - Ligne de trésorerie sur subventions et TVA

• ***Les membres du conseil acceptent cette demande***

■ **approbation du compte rendu du 14-03-2012**

- *Monsieur le Maire signal qu'un problème est survenu lors de la transmission de ce compte rendu, une partie n'a pas été imprimé et ne vous a donc pas été transmis. Pour pouvoir le valider je vais donc vous relire en complet ce compte rendu.*
Après la relecture, aucune remarque n'est faite
- *il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

■ **Vote des taux d'imposition**

- ✓ Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les taux d'imposition des taxes sur la commune, il demande de maintenir, dans la mesure du possible, ces taux dans ces valeurs et précise l'augmentation des bases résultant du nombre en augmentation des nouvelles constructions sur la commune. Nous ne somme pas maitre du taux de la CFE, seules les trois taxes peuvent être modifiées par nous.

✓ **TAXE D HABITATION**

✓ Base 2011 = 750454 base 2012 = 783900 (+ 4.45%)

✓ Taux 2011 = **14.52 % = 113 822 €**

✓ **TAXE FONCIERE BATI**

✓ Base 2011 = 623190 base 2012 = 654600 (+ 5.04 %)

✓ Taux 2011 = **10.71 % = 70 108 €**

✓ **TAXE FONCIERE NON BATI**

✓ Base 2011 = 98919 base 2012 = 100200 (+ 1.29 %)

✓ Taux 2011 = **29.69 % = 29 749 €**

✓ **C F E**

✓ Base 2011 = 59913 base 2012 = 61200 (+ 2.14 %)

✓ Taux 2011 = **11.48 % = 7 026 €**

- Après débats les membres du conseil décident de ne pas augmenter la charge fiscale des ménages en laissant les taux à la même valeur que l'année précédente

■ **Tarif des locations,**

- Comme chaque année à cette période, nous révisons les montants des différentes locations de notre collectivité.

Monsieur le Maire rappelle les différents montants

- ✓ Location des salles: Hombleux Canisy Bacquencourt
- ✓ Vin d'honneur 60 € 30 €
- ✓ Habitant de la commune 110 € 40 €
- ✓ Hors de la commune 190 €
- ✓ Chauffage 55 € 25 €
- ✓ Emplacement sur place publique
- ✓ Journée entière 110 € Demi journée 80 €
- ✓ Camion alimentaire 20 € (gratuit pour les commerçants de la commune)
- ✓ Location matériel Location vaisselle
- ✓ Tables 2 € Couvert complet 1 €
- ✓ Chaises 0.50 € Percolateur 20 €
- ✓ Vaisselle cassée: 1.50 €

Monsieur le Maire précise que les frais de chauffage et d'électricité vont en augmentant et demande de répercuter cette augmentation sur les locations.

- ***Après débats les membres du conseil, décident de ne pas augmenter ces locations.***

■ **Participation scolaire des communes extérieures**

- ✓ Monsieur le Maire expose au conseil que les frais de fonctionnement scolaire sont très lourds et que la participation demandée aux communes extérieures pour leurs enfants scolarisés à l'école Louis Sclavis n'est pas en adéquation avec les coûts réels. Les communes voisines appliquent la loi qui leur permet de chiffrer cette participation à la valeur réelle du coût par élève. Chez nous nous demandons comme participation, 100 € par enfant, alors que le coût total par enfant est de 824 €. Il était de 659.43 € en 2008. Nous n'avons pas aligné cette valeur sur le cout réel et il est difficile aujourd'hui de le faire d'un seul cout. Je propose dans un premier temps d'augmenter la valeur de cette participation voire de la doubler.

Le cout d'un enfant supplémentaire est de 221.00 €

Par cout supplémentaire on compte les fournitures scolaires, les participations aux sorties, les frais de Noël, la subvention communale qui est de **39 €** par enfant.

Aujourd'hui on peut ajouter aussi le cout du compte élève TBI auprès de Somme Numérique.

- ✓ Le conseil est conscient des couts réels supporté par notre collectivité, mais s'inquiète sur le fait d'augmenter cette participation et de l'impact que cela portera au petite commune voisine sur leur budget.
 - ✓ Monsieur le Maire précise que les communes voisines préfèrent venir chez nous vu le cout demandé, car nos voisins qui ont une école sont entre 525 et 803 € par enfants, alors demander 200 € n'est pas excessif.
 - ✓ Le conseil demande de préciser le mode des conditions d'accueil d'enfants de l'extérieur, qui donne son accord et dans quel ordre ?
 - ✓ Monsieur le Maire précise que c'est en premier une demande de dérogation émise par les parents auprès de l'académie qui donne son avis puis cette demande est transmise au Maire de la commune de résidence, qui lui, accepte ou pas, avec participation ou non. Puis cette demande arrive au Maire de la commune d'accueil qui lui, accepte ou pas l'enfant. Il accepte en connaissance de cause, ou le maire de la commune de résidence participe ou ne participe pas aux frais scolaire. S'il n'y a pas d'entente, la dérogation est refusée. Si la commune de résidence ne peut pas assurer la garde et la restauration, elle ne peut pas refuser la dérogation, dans ce cas le sous préfet est saisi pour décider le montant de la participation.
 - ✓ La question est posée sur les enfants déjà scolarisés sans convention.
 - ✓ Monsieur le Maire signale que le percepteur n'accepte plus ce genre de situation et que les titres émis doivent s'appuyer sur un document signé par les deux parties, donc une convention d'entente.
- ***Après ces explications, les membres du conseil, décident de passer le montant de la participation à 200 € par an, à compter de la rentrée 2012/2013 et autorise monsieur le Maire à établir une convention pour cette participation. 1 Contre (Mme Hannecart Pascale)***

■ **Subventions aux associations**

- ✓ La commission finances propose au conseil ces attributions, avec une légère augmentation et un réalignement pour certaines il est précisé que nous avons reçu le rapport annuel du judo club ce qui fait qu'il a été mis dans la liste, comme cela avait été décidé en commission
 - ✓ Monsieur le Maire signale qu'une demande de subvention exceptionnelle est parvenue au bureau lundi 26 et n'avait donc pas pu être discuté en commission finances. Cette demande concerne les amis de l'école pour un montant de 1000 € pour un cross scolaire
 - ✓ Le conseil demande à quoi va servir cette somme, et si le cross ne concerne que les enfants de Hombleux. Que va acheter l'association avec cette subvention.
 - ✓ A la question : est-ce payant ? Monsieur le Maire précise que les inscriptions pour les enfants sont gratuites, et que chacun aura une récompense pour avoir participé. Maillot, médaille etc...
 - ✓ La plupart des membres pense que la somme est forte pour une telle animation et préfère aménager l'attribution de cette subvention par des conditions, et de demander un budget prévisionnel pour cette animation
 - ✓
- ***Les membres du conseil, à l'unanimité, demande que la subvention exceptionnelle pour le cross scolaire soit appuyé sur des factures, une enveloppe de 1000 € est ouverte pour cette subvention et approuvent le travail de la commission pour l'attribution des subventions aux associations comme suit.***

A D M R CANTON NESLE:	110 €	SAPEURS POMPIERS :	130 €
GYNASTIQUE FEMININE:	330 €	LES AMIS DE L'ECOLE:	330 €
JUDO CLUB:	770 €	ANCIENS COMBATTANTS:	200 €
CLUB DE L'AMITIE:	330 €	PLATEAU DES SPORTS:	770 €
CLUB FOOTBALL:	1 500 €	F.L.C DE CANISY:	1 700 €
C.O.F.E.L.O.B.A.C :	1 700 €	C.O.D.F.L HOMBLEUX:	1 700 €
ASSOCIATION YOKIS:	2 500 €	SOCIETE MUSICALE:	330 €
LECTURE POUR TOUS:	330 €	SSOCIATION VIE LIBRE:	200 €
TEAM RACING 80:	330 €		

SUBVENTIONS EXCEPTIONNEL

FCH rappel 2011 : 1450 €

Amis de l'école : 1000 € sous condition
Organisation d'un cross scolaire

Divers > 290 €

TOTAL: 16 000 €

■ **Dossier rue du Craon (exutoire du fossé) :**

- ✓ Monsieur le Maire signale qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du conseil général dans le cadre « dossier IDEAL » pour effectuer cet ouvrage suite à la délibération d'un précédent conseil, mais, après la dernière réunion de la commission d'aménagement foncier dans le cadre du remembrement lié au Canal Seine Nord Europe ;, cet ouvrage pourrait très bien être déplacé. Quand on parle d'ouvrage, il s'agit du fossé en lui-même qui pourrait avoir son cours modifié.
 - ✓ Il faut donc envisager cette possibilité et de ce fait il paraît anormal d'effectuer un ouvrage qui pourrait être démonté d'ici peu.
 - ✓ Il est proposé de mettre en suspend jusqu'à plus amples renseignements sur le devenir de ce fossé.
- ✓ ***Les membres du conseil, à l'unanimité, approuve le retrait de ce dossier et autorise monsieur le Maire à mettre en suspend auprès du conseil général.***

■ **Vote du budget assainissement**

- ✓ Monsieur le Maire présente au conseil le travail de la commission finance par le tableau du budget primitif d'assainissement qui s'équilibre
 - en dépenses et recettes de fonctionnement à **253 376 €**
 - en dépenses et recette d'investissement à **162 516 €**
- ✓ Dans ce prévisionnel il est prévu d'effectuer des travaux de traitement d' H²S (gaz très malodorant et nocif qui détruit les structures en ciment de l'installation) pour un montant prévisionnel de 35 000 € hors subvention, avec le résultat positif du compte administratif 2011 de 155 576.88€, il n'est pas nécessaire d'augmenter le prix de l'eau assainie, mais la commission ne souhaite pas non plus le diminuer car il est souhaitable de revoir la faisabilité de la 4^{ème} tranche d'assainissement sur Canisy (rue du monument – le bas de la grande rue et rue du château) sur Hombleux (bout de la rue de Nesle) Bacquencourt (le haut de la rue Briam). Pour cela il est nécessaire de remettre le dossier en chiffrage et voir pour les subventions possibles et de remonter le dossier. Nous le devons par soucis d'équité car suite aux contrôles SPANC en cours sur cette partie de notre commune, plus de 50% des dossiers sont mauvais, et les administrés devront refaire leur assainissement individuel.

- **Les membres du conseil, approuvent le budget tel que présenté et autorise monsieur le Maire à refaire chiffrer le dossier de la 4 ème tranche.**

■ Vote du budget de la Commune

- ✓ Monsieur le Maire présente au conseil son budget prévisionnel pour l'exercice 2012 qui s'équilibre
 - En dépenses et recettes de fonctionnement à **772 891 €**
 - En dépenses et recettes d'investissement à **786 139 €**
 - ✓ Dans ce prévisionnel il est pris en compte le maintien des taux d'imposition comme décidé plus avant, en travaux d'investissement la somme de 734 839 € correspond au remboursement des travaux de voirie de Bacquencourt à la Communauté de Commune du Pays Neslois, pour un montant de 253 000 €, qui nous en avait fait l'avance dans le cadre des travaux communautaires, dans cette somme il y a aussi les travaux prévus pour la construction du bloc scolaire maternelle avec une enveloppe de 308 000€, et également l'achat du terrain sole triquet d'un hectare pour une future urbanisation, puis quelques réalisations comme les columbariums et des travaux de toiture à l'école. Pour le moment le budget de la maternelle n'est pas encore figé car les appels d'offres vont être lancés prochainement après que ce budget soit approuvé. En fonctionnement il a été prévu les travaux de remise en état des voiries qui ont été fortement endommagées. La commission a préféré faire la remise en état de route de Voyennes en rebouchant les nids de poule, sa réfection étant évaluée à 244 000€, il nous faut attendre que certains emprunts se terminent dans les deux années qui arrivent avant lancer ce dossier.
 - ✓ Monsieur Chombart demande s'il est nécessaire d'avoir un excédent d'exercice de plus de 200 000€ venant de l'année 2011 .
 - ✓ Monsieur le Maire rappelle que si cet excédent est si important c'est suite au remboursement de la voirie qui était prévue en 2011 mais qui n'a eu lieu qu'en début 2012, de plus il est normal et même recommandé d'avoir un fond de roulement pour fonctionner, et j'aimerais bien le maintenir. Cette année si tous se réalise nous ne serons sûrement pas au même résultat
 - ✓ Monsieur Urbaniak demande pourquoi faire des travaux sur la toiture de la maternelle alors que l'on en construit une autre.
 - ✓ Monsieur le Maire fait remarquer que nous devons continuer à entretenir nos bâtiments, et de plus cette partie de l'ancienne maternelle sera toujours scolaire après car je vais proposer de faire redescendre la classe 4 et la classe informatique et recentrer l'ensemble
- **Les membres du conseil, approuvent ce budget, 1 contre (Urbaniak Michel)**

■ Projet scolaire 2012

Monsieur le Maire présente le projet de l'école maternelle en étude

- ✓ Il y aura 2 lots
 - Lot 1 Démolitions, dalle béton, bitume et accès
 - Lot 2 Bâtiments modulaires
- ✓ Résumé du dossier
 - Appel d'offre le 13 Avril
 - Remise des offres le 4 Mai à 12 h
 - Ouverture des offres le 4 mai après midi
 - Analyse des offres pour attribution des marchés le 11 mai

- Notification aux entreprises le 29 mai
- Impératif de mise en place pour le 15 Août

- ✓ Comme je l'ai signalé, cette construction permettra de remettre l'école au complet dans les cours et de remettre la musculation dans son local, beaucoup de monde fréquente ce sport et la petite pièce n'est plus assez grande ce qui fait qu'on abime les structures.
- ✓ Pour ce dossier une réunion de travail sera prochainement lancé par la commission bâtiments élargie avec la commission scolaire pour finaliser ce dossier. Comme je l'ai présenté à la commission finances, la communauté de Commune est prête à apporter une aide financière par une avance de fonds sur les subventions ce qui se traduit par un prêt à taux zéro sur un ou deux ans

- ✓ Suite à la rencontre avec le percepteur, il s'avère que cette solution est discutable car ce n'est pas le rôle d'une Com de faire cette aide, possible mais discutable.
- ✓ Alors je demanderai au conseil la possibilité, au cas où l'aide de la com pose problème, d'effectuer auprès d'une banque le prêt classique sur TVA et subvention de deux ans au maximum.

■ Questions diverses

Aucune questions diverses

- ❖ Monsieur le Maire signale la journée citoyenne ce samedi 30 Mars où sera remise la toute première carte d'électeur aux 14 jeunes qui pourront voter à l'élection présidentiel du 22 Avril prochain. Tous le conseil est invité à participer a cette remise officielle.

Fin de la séance à 22 h 30